

CAHIER DES CHARGES – RDV Sports de la Métropole

1 – Présentation

Depuis 2012, la Métropole propose des séances de pratique sportive, accessibles à tous et gratuites, pour encourager la pratique sportive des habitants de la Métropole dans un esprit d'accessibilité au le plus grand nombre.

Ces temps forts ont attiré en moyenne 500 participants par semaine en 2023 et jusqu'à 1 500 participants lors des 1ers RDV Zumba organisés en 2012 et 2013, à l'occasion de l'ouverture du Kindarena.

La Métropole Rouen Normandie a décidé de renouveler le dispositif RDV Sports pour l'année 2024, année Olympique, en lançant un appel à candidature en direction des **structures sportives*** présentes sur son territoire (71 communes de la Métropole), et en capacité d'animer des séances collective d'animation sportive accessibles au plus grand nombre dans l'esprit des RDV Sports de la Métropole organisés au Kindarena depuis 2012.

Le cadre d'intervention et les compétences recherchées par la Métropole dans le cadre du renouvellement des RDV Sports sont décrits ci-après :

***sont considérées comme structures sportives : clubs pros ou amateurs, sociétés sportives, associations proposant des animations sportives et/ou récréatives, animateurs indépendants...**

2 – Détails du dispositif

Les animations seront proposées sous la forme d'un temps fort à raison d'une fois par mois, de 19h à 20h30, de mars 2024 à juillet 2024, dans la grande salle du Kindarena (salle Céline DUMERC).

Elles devront être, dans la mesure du possible, différentes de celles proposées jusqu'à présent, dans une logique de renouvellement des activités qui ont déjà été accueillies au Kindarena.

Pour rappel, les activités qui ont déjà été proposées sont les suivantes :

- Zumba
- Cardio boxe
- Yoga
- Self-defense (Krav Maga)
- Pilates

- Urban training
- Danse de salon

Ces nouvelles activités seront proposées au public en accès libre, sans inscription au préalable, et dans la limite de la capacité d'accueil de la salle fixée par la réglementation en matière de sécurité (cette capacité pouvant aller, selon l'activité proposée, jusqu'à maximum 1 500 participants).

Elles ne devront pas nécessiter de matériel spécifique : les participants auront uniquement besoin de venir habillés en tenue de sport.

Il est attendu pour chaque structure une présentation de la meilleure proposition d'animation possible pour chacun des RDV Sports programmés de mars à juin 2024 :

A titre prévisionnel, les RDV Sports sont prévus 2 fois par mois de mars à juin 2024, à compter du 18 mars 2024, soit 5 RDV :

- le lundi 18 mars 2024, de 19h à 20h30
- Le lundi 6 mai 2024, de 19h à 20h30
- Le lundi 27 mai 2024, de 19h à 20h30
- Le lundi 10 juin 2024, de 19h à 20h30
- Le lundi 24 juin 2024, de 19h à 20h30

La Métropole prévoit le lancement des nouveaux RDV Sports le 19 Février 2024 par un évènement festif et sportif, date dont elle assure l'organisation complète. La date du 19 Février est donc exclue de ce présent appel à candidature, bien que s'inscrivant dans le programme des RDV Sports de la Métropole.

Il est à noter que ces dates pourront exceptionnellement être modifiées si l'activité événementielle du Kindarena le nécessite.

Principe de candidature : chaque candidat peut se positionner sur tout ou partie des 5 dates prévues. La condition à respecter est que l'animation proposée soit différente pour chacune des 5 dates.

3 – Engagements de la Métropole

Afin d'assurer le déroulement des animations sportives mensuelles aux 5 dates prévisionnelles indiquées ci-dessus, la Métropole Rouen Normandie s'engage à :

3.1 prendre en charge les coûts de mise à disposition et de mise en configuration du Palais des Sports Kindarena

Et plus précisément :

- La Salle Céline DUMERC

- L'installation de praticables pour la/le/les animateur(s) sportifs

- Le matériel de sonorisation

- Le matériel vidéo (si nécessaire)

- La présence d'agents de sécurité

3.2 Permettre le stationnement gratuit (parking Mont-Riboudet) les soirs de RDV Sports,

3.3 Assurer la campagne de promotion des RDV sports, avec mise en avant de la structure animatrice au travers des publications numériques sur les différents supports de la Métropole (site internet, Mag réseaux sociaux, affichage sur les écrans des Métros et véhicules TEOR...).

Important : Le plan de communication est sous la responsabilité pleine et entière de la Métropole. Les structures retenues pour ces RDV sports ne pourront en aucun cas réaliser et publier leur propre support de communication. Seuls ceux de la Métropole, maître d'ouvrage des RDV Sports pourront être utilisés et relayés.

3.4 Rémunérer la prestation de la structure animatrice et de ses intervenants et selon les conditions retenues lors de la sélection des offres.

4 – Clause d'évaluation des prestations effectuées

Un point spécifique sera réalisé à l'issue des prestations pour partager le bilan des RDV Sport entre la structure animatrice et la direction des sports de la Métropole.

La direction des sports pourra fournir en amont de ce temps d'échange une grille d'autoévaluation à remplir par la structure animatrice.

5 – Appréciation des candidatures

5.1 Recevabilité des candidatures :

Les structures sportives se portant candidates devront habituellement exercer leur activité sur le territoire métropolitain.

Les animateurs proposés par les structures candidates devront satisfaire aux conditions requises par les articles L212-1 à 14 du code du sport.

La justification de la conformité devra être fournie au dépôt de candidature (copie de la certification ou du diplôme, comme définis par l'article L212-1 du code du sport)

A défaut, l'offre ne sera pas évaluée.

5.2 Appréciation de l'offre :

L'analyse sera basée sur les critères suivants :

- Le prix sur la base du montant TTC par prestation, pour 40 %
- La valeur technique pour 60 %

5.2.1 Notation du critère Prix :

Les offres seront classées sur une échelle de 10 sur la base du montant TTC du devis, selon le calcul suivant:

Notation de l'offre A : (montant de l'offre la mieux-disante x 10) / montant de l'offre A

La note de 10 correspond à l'offre la mieux-disante. Il sera ensuite appliqué le coefficient de pondération défini ci-dessus.

5.2.2 Notation du critère Valeur technique :

L'analyse de la valeur technique de l'offre portera sur :

- L'accessibilité au plus grand nombre

- L'adéquation des compétences et qualifications des animateurs avec le contenu de la prestation, appréciées au regard de la transmission de CV et d'une note de présentation exposant le domaine d'expertise et les expériences professionnelles des intervenants.
- L'originalité de l'activité : les activités proposées devront être différentes des activités précédemment proposées, dans la mesure du possible. Un intérêt particulier sera porté aux dossiers s'inspirant des disciplines récemment ou nouvellement olympiques, la Normandie étant Terre de jeux 2024 (danses urbaines, par exemple)

Chaque sous-élément sera noté de 0 à 5 et apprécié de la manière suivante :

Très satisfaisant	5
Satisfaisant	4
Moyennement satisfaisant	3
Peu satisfaisant	2
Insuffisant	1
Non communiqué	0

Les notes obtenues pour chaque sous-élément seront additionnées, il sera ensuite appliqué le coefficient de pondération défini ci-dessus.

5.2.3 Classement final des offres :

La note finale est obtenue par la somme de ces deux notes (prix, valeur technique) après application du coefficient de pondération à savoir :

$$\text{Note finale} = (\text{Note prix} \times 40 \%) + (\text{Note valeur technique} \times 60 \%)$$

A l'issue de l'analyse, les offres seront classées par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue, l'offre classée première sera donc celle qui a obtenu le plus de points. En cas d'égalité, le critère "Valeur Technique" sera prépondérant.

6 – Dossier de candidature et calendrier prévisionnel de sélection

6.1 Constitution du dossier de candidature

Le dossier devra être constitué à minima de :

- Fiche d'identification de la structure
- Présentation des date(s) prévisionnelle(s) sur lesquelles la structure se positionne pour organiser des RDV Sports (NB : rappel des 5 dates prévisionnelles possibles = le lundi 18 mars 2024, de 19h à 20h30, le lundi 6 mai 2024, de 19h à 20h30, le lundi 27 mai 2024, de 19h à 20h30, le lundi 10 juin 2024, de 19h à 20h30 et le lundi 24 juin 2024, de 19h à 20h30).
- Description de l'animation proposée dans le cadre des RDV Sports pour chacune des dates envisagées (rappel : la condition à respecter est que l'animation proposée soit différente pour chacune des dates sur lesquelles la structure se positionne).
- Présentation du ou des animateurs proposés pour chaque RDV Sports : CV, note de présentation exposant le domaine d'expertise et expériences professionnelles
- Copie de la certification ou du diplôme pour chaque animateur d'un RDV Sport
- Devis détaillant les montants unitaires TTC de chaque prestation proposée (pour une ou plusieurs dates du calendrier prévisionnel)

6.2 Calendrier prévisionnel

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : **15 Février 2024**

Évaluation des candidatures et des offres : **du 15 au 19 Février 2024**

Notification aux candidats non retenus/retenus : **26 Février 2024**